



Publié le : 26/11/21

Certifié exécutoire , le Maire : 26/11/21



Pour le Maire et par Délégation
Priscillia DESCARCEAUX

Déposé en préfecture le : 26/11/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20211101-77987-AU-1-1

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf : MEP/LC N°2021-669

DOMAINE - Service Foncier - Enquête publique pour le déclassement d'une partie du CR dit de l'Argelière - Paiement de la facture à l'Hérault Juridique et Economique, de la publicité de l'Arrêté N°579 du 21 octobre 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22 en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU la publication de l'Arrêté N°579 du 21 octobre 2021 portant Avis d'ouverture d'enquête publique, dans le Journal L'Hérault Juridique et Economique, pour le déclassement d'une partie du CR dit de l'Argelière ;

VU la facture n°20211108-06505 d'un montant de 341,88€ (Trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-huit centimes) présentée par la Société Hérault Juridique et Economique.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'arrêter le montant dû à la société Hérault Juridique et Economique à la somme de 341,88€ TTC au titre de la facture n° 20211108-06505 du 08 novembre 2021 ;

ARTICLE 2 : de payer cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 26/11/2021

Robert MENARD

